

> Médecins spécialistes

## Prolongation des modalités relatives à la télémédecine de la Lettre d'entente n° 241

Les parties négociantes ont convenu de prolonger, jusqu'au renouvellement de l'Accord-cadre, les modalités relatives à la télémédecine prévues aux articles [13](#) et [14](#) de la *Lettre d'entente n° 241 concernant la rémunération des activités effectuées par les médecins spécialistes en période de pandémie de la COVID-19 et durant la reprise graduelle des activités médicales*. Ces articles devaient prendre fin au 31 décembre 2024.

c. c. : Agences de facturation commerciales

---

#### Courriel et site Web

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels)

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)